

ALTERNANCE

DUT MP (2^E ANNÉE)

Contrat d'apprentissage - contrat de professionnalisation



Le **contrat d'apprentissage** et le **contrat de professionnalisation** sont des contrats de travail à durée déterminée de type particulier par lequel un employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à un jeune travailleur une formation professionnelle méthodique et complète qui est dispensée en partie en entreprise et en partie en centre de formation.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE



Pour qui ?

- Jeunes de 16 à 30 ans, sans condition particulière



Où ?

- Secteur privé (artisanal, commercial, industriel, agricole, associatif et professions libérales)
- Secteur public (fonctions publiques d'État, territoriale et hospitalière, ainsi que les établissements publics administratifs)



Rémunération*

1^{ère} année

- De 18 à 21 ans : 41 % du SMIC
- 21 ans et plus : 53 % du SMIC

2^e année

- De 18 à 21 ans : 49 % du SMIC
- 21 ans et plus : 61 % du SMIC



Avantages

- Salaires exonérés de l'impôt sur le revenu dans la limite du montant annuel du SMIC
- Aides de la région (aide de rentrée, aide transport, hébergement, restauration)

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION



Pour qui ?

- Jeunes de 16 à 25 ans
- Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus



Où ?

- Secteur privé
- Etablissements publics industriels et commerciaux



Rémunération*

- Moins de 21 ans : 65 % du SMIC
- De 21 à 25 ans : 80 % du SMIC
- 26 ans et plus : 100 % du SMIC ou 85 % du salaire minimum conventionnel

** Les conventions, les accords collectifs ou l'entreprise elle-même peuvent prévoir des rémunérations supérieures.*

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Former des techniciens supérieurs polyvalents qui réalisent et exploitent des mesures : celles-ci font appel à un large spectre de connaissances notamment dans les domaines de la physique, de la chimie, des matériaux, de l'électronique et de l'informatique, ainsi qu'à des compétences centrées sur la métrologie, l'instrumentation (tests, essais, recherche et développement...) et le contrôle industriel.

CONDITIONS D'ADMISSION

Contact obligatoire avec le secrétariat du département pour les conditions d'admission.

- 1. Valider les semestres 1 et 2** du DUT MP
- 2. Examen du dossier et entretien**
- 3. Obtenir un contrat** avec une entreprise

ORGANISATION DES ÉTUDES

► Rythme

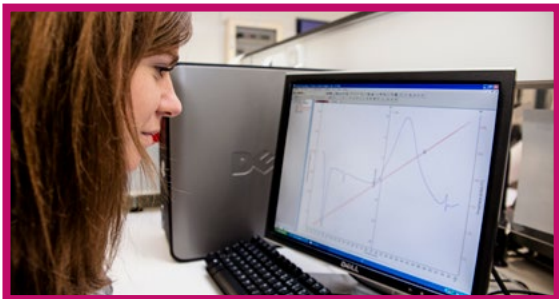
Rythme moyen de l'alternance : 2 semaines en entreprise, 2 semaines à l'IUT

► Suivi

L'alternant est encadré par un double tutorat : un tuteur d'entreprise et un tuteur enseignant.

► Évaluation

L'alternant est évalué à l'IUT sur les différents modules suivis (sous forme de contrôle continu). Il valorisera ses travaux en entreprise par un bilan à mi-parcours et une soutenance de mémoire en fin de formation.



CONTENU DE LA FORMATION

Semestre 3	Semestre 4
Maîtrise de l'environnement professionnel : communication, anglais, droit du travail, métrologie et qualité, mathématiques, traitement du signal	Approfondissement des compétences professionnelles et technologiques : communication, anglais technique, analyse électrochimique et séparative, techniques nucléaires, automatique
Physique : mécanique des fluides, technique du vide, optique ondulatoire, photonique, mécanique vibratoire, acoustique	Expertise en mesures et spécialisation : chaînes de mesures, sciences des matériaux, optoélectronique
Physico-chimie, instrumentation et spécialisation : conditionnement de signaux analogiques, pilotage d'instruments, techniques spectroscopiques, électronique d'instrumentation, électrotechnique	Activités en entreprise : suivi des périodes en entreprise, mémoire, soutenance

646h réparties sur 22 semaines à l'IUT

APRÈS LE DUT

Secteurs d'activités : industrie, recherche et services (automobile, aéronautique, spatial, électronique, optique, matériaux, chimie, pharmacie, énergie, agroalimentaire, biomédical, environnement...)

Métiers visés : technicien supérieur en laboratoire, en production ou en bureau d'études, dans les domaines de la recherche et développement, du contrôle, des tests et essais, de la métrologie, de la qualité, de l'industrialisation, de la maintenance, de la vente d'appareils scientifiques (technico-commercial)

Poursuites d'études : licences professionnelles, licences générales, masters, écoles d'ingénieurs (institut Mines-Télécom, Ensait, Icam, Insa, Isen, Polytech, UTC...)

POURQUOI FAIRE SON DUT EN ALTERNANCE ?

- ✓ Développer un savoir-faire et savoir-être issus de l'expérience en entreprise
- ✓ Assimiler des connaissances techniques et pratiques recherchées par les employeurs
- ✓ Devenir un véritable professionnel opérationnel
- ✓ Faciliter son insertion sur le marché du travail
- ✓ Bénéficier d'une formation rémunérée
- ✓ Obtenir le statut de salarié et bénéficier de l'ensemble des dispositions applicables aux autres salariés de l'entreprise (horaires et durée de travail^(*), congés payés, RTT, tickets restaurant, primes, chèques vacances, comité d'entreprise...)
- ✓ Gagner en autonomie et en responsabilité
- ✓ Faire ses premiers pas vers l'indépendance
- ✓ Augmenter ses chances de poursuivre ses études en alternance

^(*) La durée de travail inclut le temps passé en formation.

CONTACTS

Secrétariat pédagogique : 03 59 63 22 51

iut-mp@univ-lille.fr

IUT A de Lille, département MP
Av. Paul Langevin - Cité scientifique - BP 90179
59653 Villeneuve d'Ascq CEDEX

www.iut-a.univ-lille.fr

ACCÈS AU DÉPARTEMENT MESURES PHYSIQUES

Par la route

A1 - A23 - A25 - A27 : sortie Cité scientifique

GPS : Latitude : 50.613661 / Longitude : 3.136832

En transports en commun

Métro ligne 1 - station « Cité scientifique -
Professeur Gabillard »

